



24 CHATHAM PLACE, BRIGHTON, BN1 3TN (UK)
TEL. (UK) 0845 310 8066 International Tel. +44 1273 746505
EMAIL: info@nhrorganicoils.com Web Site: www.nhrorganicoils.com

Product Specification

Organic Blue Mallee Eucalyptus Essential Oil

(Eucalyptus polybractea)

Produit agro-alimentaire issu de l'Agriculture Biologique certifié par FR-BIO-01

MODE D'OBTENTION

Huile essentielle obtenue par distillation à la vapeur d'eau des feuilles d' Eucalyptus polybractea F.Muell. ex R.T.Baker

CARACTÉRISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Odeur : Fraîche
Apparence : Liquide
Couleur : Incolore à orange brun

CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Densité à 20°C : 0,890 à 0,920
Indice de réfraction à 20°C : 1,480 à 1,500
Pouvoir rotatoire à 20°C : -20 ° à +10 °
Point éclair : +48 °C
Acidité (% d'acide oléique) : N.D.
Indice de peroxyde : N.D.

PRINCIPAUX COMPOSANTS

Para cymène (12,00 à 32,00%)
Cinéol 1,8 (Eucalyptol) (<= 30,00%)
Spathuléol (5,00 à 18,00%)
Alpha phellandrène (<= 10,00%)
Cryptone (2,00 à 10,00%)
Phellandral (<= 9,00%)

LÉGISLATION



SNC, Substance Naturelle Complexe (100% pure et naturelle)

N°CAS TSCA : 8000-48-4
N°CAS EINECS : 91771-67-4
N°EINECS : 294-961-5
N°FEMA : -
N°FDA : -
N°CoE: : -
FCC : -
RIFM : -
FMA : -
AFNOR : -
INCI : EUCALYPTUS POLYBRACTEA OIL (latin name)

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

DIRECTIVE SUBSTANCES DANGEREUSES (DSD) - DIRECTIVE N°67/548/CEE

■ IDENTIFICATION DES DANGERS





Xn		Nocif
N		Dangereux pour l'environnement
R10		Inflammable
R21/22		Nocif par contact avec la peau et par ingestion
R38		Irritant pour la peau
R43		Peut entraîner un sensibilisation par contact avec la peau
R51/53		Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R65		Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
S24		Eviter le contact avec la peau
S36/37		Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
S61		Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité
S62		En cas d'ingestion ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

■ CLASSIFICATION SUBSTANCE CMR (CANCÉROGÈNE, MUTAGÈNE, TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION)

Cancérogénicité	:	Non réglementé
Mutagénicité	:	Non réglementé
Effets toxiques pour la reproduction	:	Non réglementé

RÈGLEMENT CLP - RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008

■ IDENTIFICATION DES DANGERS

<u>PICTOGRAMME(S) DE DANGER</u>	<u>MENTION(S) DE DANGER</u>
 SGH02	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion.
 SGH07	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 SGH08	H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée.
 SGH09	H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTION D'AVERTISSEMENT

Danger

CONSEIL(S) DE PRUDENCE

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

INFORMATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DE DANGER**Non réglementé**■ **CLASSIFICATION SUBSTANCE CMR (CANCÉROGÈNE, MUTAGÈNE, TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION)**

Cancérogénicité : Non réglementé
Mutagénicité : Non réglementé
Effets toxiques pour la reproduction : Non réglementé

MANIPULATION, STOCKAGE ET D.L.U

Conserver de préférence, dans des containers fermés bien pleins, à l'abri de l'air, de la lumière et à température stable et modérée.
Manipuler dans un local bien aéré à l'abri de toute source d'ignition et de chaleur.

D.L.U : 3 an(s) à compter de la date de fabrication

TRANSPORT

Classe 3, Groupe d'emballage III, UN n°1169

Code tarif douanier : **3301 29 41 00**

EXIGENCES ET RESTRICTIONS PRODUITS COSMÉTIQUES

- La présence de substances allergènes dans un produit fini doit être indiqué par voie d'étiquetage si leur concentration respective dépasse 100 ppm dans un produit rincé et 10 ppm dans un produit non rincé. (7ème amendement Directive Cosmétique Européenne 2003/15/CE)

Allergènes présents : **D-Limonène (<= 4,00%), Linalol (<= 2,00%)**

- Restrictions IFRA : **Non réglementé**

Contact info@nhrorganicoils.com
